




SESSION
20/01/2020

Envoyé en préfecture le 06/02/2020
Reçu en préfecture le 06/02/2020
Affiché le 
ID : 007-210703195-20200120-DELIB82020-DE

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

Protocole d'Engagements
Renforcés et Réciproques
Cœur de Ville

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Vingt, le Vingt Janvier dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 20
Absents : 9

Présents : MM Bresolin, Chabaud, Chambert, Darcourt, Delhomme, Diatta, Faïsse, Galamien, Garreud, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Michel, Michelon, Noël, Peverelli, Saez, Ségueni, Tolfo.

Pour : 22
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(s) : MM Butot, Dolard, Durand (pouvoir à Jouve), Fabre, Monge (pouvoir à Delhomme), Roche, Schmitt.

Absents non excusés : MM Carichon, Mayras.

Secrétaire : Mme Garreud.

Le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR) a pour ambition de décliner à l'échelle de la ville de Le Teil les différentes mesures prises par l'Etat, la Ville, le Département, la CAF, Pole emploi, Ardèche Habitat, Ardèche Rhone Coiron et l'ensemble des signataires du contrat de ville relatif aux quartiers Cœur de ville et Sud avenir pour la période 2021-2022. Il prolongerait ainsi le contrat de Ville de deux ans.

Il est toutefois précisé que ce contrat de ville devrait être revisité et étendu dans le cadre du projet partenarial d'aménagement (PPA) en cours de réflexion, dont la finalité sera de définir la stratégie de reconstruction de la Ville du Teil sur l'ensemble du périmètre impacté par le séisme.

Dans cette attente, il est proposé d'approuver le protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques avec les différents partenaires de la Commune.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

- approuve le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques permettant de prolonger de deux années le contrat de ville.

- autorise Monsieur le Maire à le signer.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI